

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2023.107

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	19	Pour :	19
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 13 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, Mme Valérie DREUILHE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, Mme Véronique FABREGAS, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Caroline CHALLET, Mme Nelly DENES, M. Alexis FRIGOUL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : M. Francis MUSARD pouvoir à M. Gérard ANDRE, Mme Marie CLAIREFOND pouvoir à Mme Annette BALAGUE.

Absent(s) excusé(s) : M. Fabrice IGOUNET, M. Patrick DUBLIN, M. Bertrand DEBUISSER, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, Mme Thérèse FOISSAC, Mme Mireille OVADIA, M. Laurent TALBOT, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : Mme ARMENGAUD.

Objet de la délibération : 14EME RISLP : CONVENTION MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT DE TERRAINS COMMUNAUX

Exposé :

La ville est marraine depuis de nombreuses années du 14^{ème} régiment d'infanterie et de soutien logistique parachutiste.

Dans le cadre de ce partenariat, le régiment a demandé à la commune la possibilité d'utiliser l'espace de loisirs Claude Cornac afin de faire des exercices et des bivouacs tactiques.

Ces exercices se dérouleraient sur 2 journées et 1 nuit avec un groupe de 10 personnes maximum.
La fréquence serait mensuelle.

Aucun tir ne sera effectué. Les utilisateurs de l'espace seront prévenus en amont.

Une convention est établie entre la mairie et le 14^{ème} régiment pour définir les clauses de cette mise à disposition.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de convention de mise à disposition de l'espace de loisirs Claude Cornac,
Vu l'avis favorable du bureau municipal en date du 24 avril 2023,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver la convention de mise à disposition à titre gratuit de l'espace de loisirs Claude Cornac à intervenir entre la commune et le 14^{ème} RILSP.

Article 2 : d'autoriser le Maire à la signer.

Le Maire,

Gérard ANDRE

Document signé électroniquement